



6^{èmes} Assises nationales de la prévention
2 décembre 2019 - 17h30
Tribunal de commerce de Paris

La prévention « à la française » connaît des jours glorieux à l'heure où la directive du 20 juin 2019 paraît l'offrir en modèle à tous les Etats membres dont la législation ne connaît pas encore ces procédures de pré-insolvabilité que ladite directive regarde comme désirables. Cet hommage discrètement rendu à nos procédures amiables ne doit pas nous dispenser de continuer à les passer au crible de la critique des praticiens et universitaires réunis à l'occasion des Assises de la prévention. C'est le programme qui est assigné à cette édition 2019 avec un intérêt tout particulier qui sera porté à l'ordonnance de transposition que nous annonce la loi PACTE, dont il est intéressant de se demander dans quelle mesure elle va devoir modifier notre législation déjà très complète lorsqu'il est question d'anticiper le traitement des difficultés d'un débiteur

PROGRAMME

Première table ronde : « La prévention, une affaire d'État ? »

présidée par Philippe Peyramaure, président d'honneur de l'association Droit & Commerce

Intervenants

Louis Margueritte, secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle

Julien Rosier, adjoint au chef du bureau du droit de l'économie des entreprises

Stephen Almaseanu, vice procureur au parquet de Paris, section F2

Dominique-Paul Vallée, délégué général à la prévention (des difficultés des entreprises) du tribunal de commerce de Paris

Seconde table ronde : « La prévention, dans d'autres États »

présidée par **François-Xavier Lucas**, professeur à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Intervenants

Patrick Ehret, rechtsanwalt - avocat (AMCO) (approche du droit allemand)

Fabio Macri, avocat (approche du droit italien)

Joanna Rousselet, administrateur judiciaire (approche du droit français)

François-Xavier Lucas, professeur à l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne), regard comparatiste sur la prévention & propos conclusifs